

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

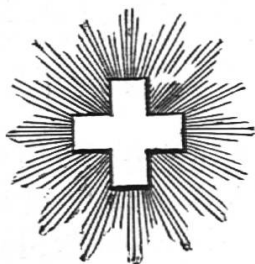
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVIII^{me} ANNÉE

N° 1.



LAUSANNE

6 janvier 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Les pensions de retraite des instituteurs genevois.* — *Chronique scolaire : Vaud, Genève, Jura bernois, Valais.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Langue maternelle.* — *Leçon de choses.* — *Rédaction.* — *Comptabilité.* — *Cours complémentaires.*

LES PENSIONS DE RETRAITE DES INSTITUTEURS GENEVOIS D'APRÈS UNE LOI RÉCENTE

Dans de précédents numéros, nous avons analysé la nouvelle loi sur l'instruction primaire du canton de Genève. Aujourd'hui nous entretiendrons nos lecteurs d'une institution qui est en relation étroite avec le nouveau régime scolaire : nous voulons parler de la Caisse de retraite du personnel enseignant primaire. A cet égard aussi, la nouvelle loi présentée par M. le conseiller d'Etat Rosier et votée récemment par le Grand Conseil, a consacré un important progrès.

Il existe à Genève cinq caisses de retraite s'adressant aux cinq groupes de fonctionnaires de l'Etat : maîtresses des écoles enfantines ; instituteurs et institutrices primaires ; maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire et professionnel ; professeurs de l'Université et de l'Ecole dentaire, et fonctionnaires de l'administration cantonale. Chacune de ces institutions est constituée en fondation et administrée par un comité nommé par les sociétaires et présidé par le chef du Département des Finances, mais toutes sont subventionnées par l'Etat qui garantit les pensions fixées par les statuts.

La Caisse de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire a été fondée en 1839. A cette époque, 23 régents, sur 44 que comptaient les écoles, faisaient partie de cette association. Après 30 ou 35 ans de service, les sociétaires avaient droit à une pension de 400 fr. par année, dont une partie était reversible sur les enfants ou sur la veuve. Ces dispositions se sont plus tard améliorées. La loi de 1872, sur l'instruction publique, alloua à la Caisse un subside annuel de 5000 fr. pendant 10 ans pour permettre d'augmenter les pensions qui furent portées à 800 francs. Ensuite, la loi de 1886 donna une nouvelle impulsion à la Caisse de retraite en imposant l'entrée dans celle-ci à tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire sans distinction. L'Etat participa annuellement pour la somme de 50 francs à la cotisation de chaque sociétaire. Quelques années plus tard, l'Etat donna un nouveau témoignage de sa sollicitude envers le corps enseignant, en garantissant la pension. La Caisse est devenue de ce fait une institution d'Etat, tout en conservant son autonomie.

Le nombre des sociétaires augmenta dès lors très rapidement et aussi celui des pensionnés. La situation financière s'en ressentit. Il fallait donc songer à une nouvelle revision des statuts qui permit d'améliorer l'état de la Caisse. C'est ce que les sociétaires comme les autorités ont compris. Après de longs pourparlers entre le Conseil d'Etat et le Comité, les statuts viennent d'être modifiés à la satisfaction des intéressés et le Grand Conseil les a approuvés par une loi.

D'après les nouveaux statuts, la cotisation annuelle qui était jusqu'ici de 200 fr., sera désormais de 250 fr., et l'Etat prendra à sa charge le 50 % de cette somme; le surplus sera prélevé sur le traitement de chacun des fonctionnaires. Les cotisations sont payées jusqu'à la mise à la retraite du sociétaire.

La pension minimale est de 1600 fr. à 50 ans; elle s'augmente graduellement, pour atteindre le chiffre maximum de 2000 fr., si le sociétaire quitte l'enseignement à 60 ans révolus. Nous prenons pour exemple le cas d'un jeune homme qui entre dans l'enseignement à 19 ans; après un ou deux ans de stage pendant lesquels il est indemnisé, il est nommé sous-régent. Devenu fonctionnaire, il est inscrit d'office au nombre des membres de la Caisse, et, jus-

qu'à sa mise à la retraite, il versera à cette Caisse une cotisation annuelle de 125 fr.; l'Etat de son côté versera une somme égale et, en outre, lui garantit la pension.

Si ce fonctionnaire se retire à 50 ans, sa pension annuelle est de 1600 francs.

S'il se retire à 51 ans, sa pension est de 1625 fr.

»	»	52	»	»	»	1650	»
»	»	53	»	»	»	1675	»
»	»	54	»	»	»	1700	»
»	»	55	»	»	»	1750	»
»	»	56	»	»	»	1800	»
»	»	57	»	»	»	1850	»
»	»	58	»	»	»	1900	»
»	»	59	»	»	»	1950	»
»	»	60	»	»	»	2000	»

Si le sociétaire ne quitte pas l'enseignement à l'âge de 60 ans, il continue à verser sa cotisation, de même que l'Etat, mais la pension n'est pas augmentée. Les régents ont droit à la même pension que les régents.

En comparant ces chiffres de pension au traitement prévu par la nouvelle loi, on peut constater que, suivant les cas, ils représentent de 45 à 55 % du traitement.

Il faut ajouter qu'en cas d'invalidité, le sociétaire a droit à une pension de 800 fr., s'il cesse ses fonctions avant l'âge de 40 ans révolus, et de 1200 fr., s'il quitte l'enseignement plus tard. Enfin, en cas de décès du sociétaire, les orphelins reçoivent les trois quarts de la pension à laquelle le défunt aurait eu droit; à défaut d'enfants mineurs, la veuve, le veuf, ou les ascendants, ont droit à la moitié de cette pension.

Des conditions si favorables entraînent des sacrifices soit de la part des fonctionnaires, soit de la part de l'Etat. Nous avons indiqué le montant des versements des sociétaires. Quant à l'Etat, la somme qu'il versait jusqu'ici à la Caisse était de 40 000 à 44 000 francs par année. Dorénavant, ses charges seront augmentées; ce pendant, il est stipulé que les prestations nouvelles durant les cinq ans qui vont s'écouler, ne pourront pas dépasser 30 000 fr. par

an, somme qui du reste sera prélevée sur la subvention fédérale à l'école primaire. C'est donc un subside annuel de 75000 fr. environ que l'Etat versera désormais, et qui, concurremment avec la part contributive des fonctionnaires, augmentera le capital de la Caisse dans des conditions permettant d'envisager l'avenir avec plus de sécurité.

Les prestations que l'Etat s'est imposées d'une part, en améliorant sensiblement le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, d'autre part en contribuant à l'augmentation de leur pension de retraite, sont une preuve tangible de sa sollicitude envers les éducateurs de la jeunesse. La population genevoise met toute sa confiance dans le corps enseignant; elle sait que maîtres et maitresses rivalisent de zèle et de dévouement pour la mériter, et qu'ils travaillent à l'accomplissement d'une tâche difficile, mais combien belle et féconde. Le Grand Conseil a été bien inspiré en votant les propositions du Conseil d'Etat, car le progrès du pays est lié à celui de ses écoles. Consacrer l'indépendance de l'instituteur en lui accordant un traitement convenable, le mettre à l'abri du lendemain, c'est assurer du même coup la marche progressive de l'instruction populaire.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecole normale.** — La séance dite de « fin d'année » a eu lieu le vendredi 22 décembre dernier. Elle a été agrémentée par divers morceaux de chant et de violon. Les élèves des deux sections ont, entre autres, chanté à nouveau et avec une grande justesse, le chœur qu'ils avaient préparé pour les fêtes de Pierre Viret.

En outre, on y a, comme de coutume, entendu la proclamation des résultats des concours présentés en 1911. Obtiennent des prix ou des accessits, les élèves dont les noms suivent :

Histoire biblique. Marius Chamot, accessit 28 fr. ; Paul Rousseil, prix, 40 fr. ; Jean Courvoisier, p. 37 fr. — *Pédagogie.* Gustave Cornaz, p. 40 fr. ; Samuel Nicoud, p. 35 ; Maurice Bérard, p. 35 fr. ; Robert Monod, p. 45 fr. — *Français.* Henri Bornand, ac. 25 fr. ; Ulysse Burdet, p. 35 fr. ; Paul Rousseil, p. 35 fr. ; Louis Gillabert, p. 35 fr. ; André Mayor, ac. 20 fr. ; William Henchoz, ac. 10 fr. ; Gustave Cornaz, p. 25 fr. — *Allemand.* Edouard Nicod, ac. 25 fr. — *Mathématiques.* Paul Michoud, p. 50 fr. ; René Corbaz, p. 30 fr. ; Jules Addor, p. 25 fr. ;

Louis Gillabert, ac. 15 fr. ; Paul Rousseil, p. 40 fr. ; Georges Gander, p. 32 fr. ; Marcel Soavi, p. 35 fr.

Histoire et Géographie. Georges Blanc, p. 40 fr. ; Oscar Raccoursier, ac. 30 fr. ; Fernand Chabloz, p. 40 fr. ; Charles Pasche, ac. 20 fr. — *Physique et Chimie.* Ulysse Burdet, p. 45 fr. — *Sciences naturelles.* Henri Badoux, p. 40 fr.

Calligraphie. Paul Bassin, p. 40 fr. — *Chant.* Marcel Magnenat, ac. 20 fr. — *Violon.* Georges Blanc, p. 30 fr. ; Paul Bassin, p. 40 fr. ; Fernand Pèneveyre, ac. 40 fr. ; *Dessin.* Marcel Dorier, p. 50 fr. ; Richard Berger, p. 35 fr. ; William Tharin, ac. 15 fr. ; Ernest Vallon, p. 20 fr. ; Juste Pithon, ac. 15 fr. ; Pierre Ruedi, p. 30 fr. et Marcel Dorier, p. 30 fr.

*** **Société suisse des maîtres abstinents.** — La section thurgovienne vient de publier, avec l'avis du Département de l'Instruction publique, les résultats d'une enquête qu'elle a faite parmi les médecins du canton. Ceux-ci étaient invités à répondre aux trois questions suivantes :

1^o Que pensez-vous de l'usage des boissons alcooliques pour la jeunesse ?

2^o Recommandez-vous à la jeunesse l'abstinence ou préférez-vous l'usage modéré des boissons alcooliques ?

3^o Jusqu'à quel âge la jeunesse doit-elle pratiquer l'abstinence ?

Sur 67 questionnaires envoyés, 60 sont rentrés, dont deux inutilisables parce qu'ils ne répondaient pas aux questions posées.

Les 58 réponses utilisées sont unanimes à condamner pour les enfants l'usage des boissons alcooliques. Cependant, cinq médecins admettent un verre de cidre, comme boisson de table à partir de 12 ans ; 23 recommandent de prolonger l'abstinence jusqu'à 15 ou 16 ans, 20 jusqu'à 20 ou 21 ans et au-delà.

L'intéressante brochure des instituteurs abstinents thurgoviens est précédée d'une chaude préface du chef de l'Instruction publique. A. D.

*** **Un jubilé.** — M. Rochat, instituteur aux Planches du Mont, près Lausanne, vient de fêter son trentième anniversaire d'enseignement. A cette occasion, les autorités communales et la Commission scolaire sont venues dans sa classe et, en présence de tous ses élèves, lui ont offert une montre en or avec dédicace. D'aimables paroles furent adressées au jubilaire ; on loua ses talents pédagogiques, son travail consciencieux, sa bienveillance et sa courtoisie. Les autorités espèrent que M. Rochat restera encore longtemps à son poste. N'est-ce pas là le meilleur éloge qu'on puisse lui faire. Courage donc, cher collègue, vous donnez l'exemple aux jeunes. A. D.

*** **Cours complémentaires.** La Société des Hôteliers de Montreux a fait un subside de 50 francs pour ouvrir des cours spéciaux pour les employés d'hôtels, empêchés par leur service de se rendre aux cours officiels ; 31 jeunes gens ont profité de cette mesure. A. D.

*** **Divers.** — Les communes de Prilly et Bassins viennent de décider une augmentation de 100 fr. sur le traitement annuel de leurs instituteurs. A Prilly, la jouissance de cette augmentation sera accordée après deux ans de service dans la commune. Nos sincères félicitations.

Les autorités communales de Bercher viennent de décider la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, comprenant quatre classes et quatre appartements. Le devis de cette construction se monte à 105,000 francs.

La mutualité scolaire de Ballaigues, dont nous avons annoncé dernièrement la constitution, compte déjà une centaine de membres. L'instituteur, M. Buchs, a été nommé secrétaire.

Dans une commune du canton, le père d'une nombreuse famille, ennuyé d'avoir chaque lundi matin, à signer les « Carnets journaliers » de tous ses enfants, n'a rien trouvé de mieux que de prendre la « marque à feu » et de les signer ainsi tous à fois et pour toute l'année !
A. D.

GENÈVE. — La **Société pédagogique genevoise** a pris connaissance, dans son assemblée générale du 9 novembre, d'un consciencieux rapport de M. Emmanuel Duvillard sur la question de la discipline scolaire.

Dans cet intéressant travail, l'auteur s'applique tout d'abord à bien définir son sujet, montre quelle en est l'importance au point de vue de l'éducation en général, et critique les différentes façons de le concevoir qu'ont proposées les pédagogues. Il recherche particulièrement les dangers que présentent le self-government et la méthode de l'obéissance par la liberté.

Après avoir établi que la discipline scolaire doit toujours avoir en vue d'adapter le mieux possible l'enfant aux conditions sociales de l'époque, il expose les résultats d'une enquête faite par la Société pédagogique auprès du corps enseignant. La grande majorité des réponses reçues reconnaît la nécessité de remettre à l'étude l'importante question qui fait l'objet de ce travail, mais les avis sont beaucoup plus partagés quand il s'agit de dire ce que doit être une classe disciplinée ; en revanche, il y a unanimité pour réclamer en faveur des futurs instituteurs une préparation spéciale qui leur permette de diriger la conduite de leurs élèves méthodiquement et avec profit. A ce sujet, M. Duvillard propose un nouveau plan d'études, qui comporterait entre autres l'histoire de la philosophie et des doctrines pédagogiques, la psychologie, un séminaire pédagogique, et auquel il voudrait ajouter un cours succinct d'économie politique et de sociologie.

Le rapporteur insiste, en outre, sur l'avantage que pourrait offrir une collaboration étroite de la famille et de l'école. Ce serait, à son avis, la seule manière d'obtenir de bons résultats, car il est inutile de songer à réformer la nature humaine par de simples entretiens en classe. Malheureusement, les relations entre parents et maîtres sont beaucoup trop rares et, de ce fait, l'influence des derniers est forcément limitée à quelques points particuliers, tels que la paresse, le mensonge, l'attention ou la civilité.

La lecture de ce travail intéressant par l'abondance et la variété des idées, a été suivie d'une discussion animée, qui doit être continuée dans une prochaine séance.

La Soirée de la Société pédagogique, qui a eu lieu samedi 16 décembre, dans la salle communale de Plainpalais, a obtenu un vif et légitime succès. Une nombreuse assistance a applaudi avec entrain les différentes parties d'un programme

très judicieusement composé. On a fêté surtout les habiles interprètes de trois agréables comédies : « La Bourrasque », de Ch. Foley ; « le Pater », de Coppée, et « Les Deux Timides », de Labiche. Un bal animé a clôturé cette charmante réunion.

JURA BERNOIS. — Synode du district de Courtelary. — Nous empruntons au *Démocrate* quelques détails sur la réunion du synode de Courtelary, à Tramelan-dessus, le 18 décembre.

Le corps enseignant de Sonvilier, par l'organe de M. Neuenschwander, a présenté un mémoire sur la revision du plan d'études des écoles primaires. Les modifications proposées portent sur une étude plus approfondie de la langue française, en tenant compte de la culture de l'idéal chez la jeunesse. La gymnastique devrait être obligatoire pour les filles, ainsi que les travaux manuels pour les garçons. Quant à l'enseignement religieux, on a adopté une conclusion de M. le pasteur Burnand, formulée en ces termes : « Pour sauvegarder pleinement la liberté de conscience de l'instituteur, il est désirable que le cas soit prévu où celui-ci peut se décharger de l'enseignement biblique. »

M. J.-H. Wuilleumier, maître secondaire à Tramelan, a lu un rapport bien étudié et fortement documenté sur les mauvaises lectures et les moyens de préserver la jeunesse de l'influence de la littérature immorale.

Après le dîner, servi à l'hôtel de la Gare, une soirée récréative fut un vrai régal artistique et littéraire, grâce aux charmantes productions du corps enseignant de Tramelan.

*** **Maison blanche à Evilard.** — Au printemps, une journée des fleurs sera organisée dans tout le canton de Berne en faveur de la Maison blanche, à Evilard. Les jeunes filles des écoles seront chargées de la vente de fleurs et de cartes postales sous la surveillance de comités locaux et d'un comité central siégeant à Berne, passage de Werdt, 2. Le comité central donne tous les renseignements désirables à ceux qui voudront, à cette occasion, s'occuper de l'établissement destiné aux enfants tuberculeux.

*** **Saint-Imier.** — L'assemblée communale du 17 décembre, a décidé par 551 voix contre 99 et 11 bulletins nuls, de réintroduire la neuvième année scolaire. C'est là un grand progrès pour l'enseignement secondaire qui pourra remplir entièrement son programme. Toutes les grandes localités du Jura bernois, sauf Porrentruy et Tramelan, sont revenues ainsi au système de neuf ans d'école.

H. GOBAT.

VALAIS. — † Louis Allet. Lundi, 18 décembre, est décédé à Sion, après une courte maladie et emporté par une pneumonie, M. Louis Allet, inspecteur scolaire de l'arrondissement de Sion. Le regretté défunt, âgé de 67 ans, remplissait depuis de nombreuses années en dehors de ses fonctions d'inspecteur, celles d'expert pédagogique cantonal aux examens des recrues. Il avait aussi été pendant quelque temps secrétaire à l'Instruction publique.

On se rappelle que M. Allet prenait encore part à la dernière conférence annuelle des inspecteurs scolaires romands, tenue à Sion cet automne et qu'il porta au banquet la santé de Mesdames les inspectrices présentes à la réunion.

M. Allet laisse le souvenir d'un aimable collègue, d'un commerce agréable. Il sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. P.

L'*Educateur* s'associe sans réserve à ce que lui écrit son correspondant valaisan et enregistre avec un profond chagrin la mort de cet excellent Confédéré que fut Louis Allet, l'homme très averti des choses de l'enseignement et dont un seul mot, la bonté, résume toute la vie. (*Réd.*)

BIBLIOGRAPHIE

Le *Précis d'explication française*, de M. Roustan, veut montrer combien une lecture suivie d'une explication exacte, consciencieuse, sévère, peut donner à l'esprit de méthode et de précision. Elle apprend à connaître la juste signification des mots, permet de déterminer rigoureusement le sens d'un terme, et habituée à voir avec netteté les idées qu'il embrasse. Ennemie de tous les à peu près, elle vise à toucher les choses, à voir des âmes, pousse les élèves au raisonnement, et développe leur sens critique.

Voilà pourquoi nous recommandons le « Précis » de M. Roustan aux lecteurs de l'*Educateur*. P. D.

Manuel de géophysique à l'usage de l'enseignement secondaire par Louis Mayor.

Déjà très bien inspiré quand il fit paraître, il y a quelques années, son excellent « Cours de physique moderne à l'usage de l'enseignement secondaire », M. Louis Mayor, professeur à l'Ecole Vinet, vient de doter les maîtres de sciences, les maîtres de géographie et les élèves des établissements secondaires, d'un « Manuel de géophysique » qui vient à son heure compléter une lacune. Disons tout de suite que ce petit manuel de 110 pages, du prix de fr. 1.50 (G. Bridel, éditeur, Lausanne), convient au but poursuivi. Très bien écrit, il est à la portée de chacun, sa lecture en est fort agréable, récréative et instructive. Les instituteurs et les amis de la nature jouiront beaucoup d'être en possession de ce manuel, qui n'a d'autre prétention, comme le dit M. Mayor dans sa préface, que « de résumer clairement (c'est nous qui mettons l'adverbe) les connaissances que nous possédons actuellement des phénomènes qui contribuent à modifier l'écorce terrestre. Des croquis au trait y remplacent des dessins ou des photographies dont l'idée principale échappe souvent à la jeunesse. Ces croquis ont été exécutés par M. le Dr Bourgeois, ingénieur, à Chailly.

Les phénomènes géologiques sont expliqués sommairement. La question des volcans et des sismes est traitée de manière à récréer tout en instruisant. Celles des actions atmosphériques, des eaux continentales de l'océanographie sont si captivantes que chacun éprouvera un réel plaisir à en prendre connaissance. La nature alpestre, avec ses glaces, ses moraines, se dévoile lumineuse et les courses scolaires à la montagne auront un charme de plus, après la lecture de ce petit manuel, qui est le bienvenu. Nous en félicitons et remercions l'auteur, et nous recommandons son livre à MM. les maîtres. Toutes les bibliothèques scolaires devront le posséder à plusieurs exemplaires.

Dr Paul JOMINI, prof., Yverdon.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Chez les parents de Pierre (Suite).

IX

I. ENTRÉE EN MATIÈRE : **Madame Gervais dans sa cuisine.**

II. LECTURE. — VOCABULAIRE. — ANALYSE. — COMPTE RENDU.

Au tableau noir.

1) Pendant que son époux est à l'atelier, pendant que ses enfants sont à l'école, Mme Gervais, dans sa cuisine, prépare des repas simples mais savoureux. Celui de midi se compose toujours d'une soupe, d'une viande et d'un légume.

2) Le soir, la soupe est remplacée par le café au lait, et la viande par des pâtes ou des pommes de terre, du riz, des œufs ou du fromage.

3) Mme Gervais, qui aime à faire plaisir à ses enfants, confectionne souvent pour le dernier repas de la journée des beignets aux pommes, une marmelade de fruits, une crème ou un gâteau.

GRAMMAIRE : Les noms terminés au singulier par **s, x, z**.

Au tableau noir les noms difficiles :

1) L'époux (l'épouse), l'atelier, un repas savoureux, — pendant, toujours, celui.

2) Des pâtes (macaronis), des pommes de terre, du riz, des œufs, — remplacée.

3) Des beignets, une crème, un gâteau, — confectionner.

III. ELOCUTION 1) De quoi se compose le repas de midi ? Qu'est-ce qu'un dessert ? Qu'est-ce qu'un repas savoureux ? Comment nomme-t-on le besoin de manger ? de boire ? Citez des noms de mets, de desserts.

2) De quoi se compose le repas du soir ?

3) Qu'est-ce que Mme Gervais confectionne souvent pour le dernier repas de la journée ? Nommez quelques plats sucrés ? Qu'est-ce qu'un aliment ? Quand devons-nous manger ? Comment devons-nous manger ? A quoi s'expose celui qui mange trop ?

PROVERBE A EXPLIQUER : **Grande chère, petit testament.**

EXPRESSIONS A EXPLIQUER : Aimer la table. — Une bonne table. Une table frugale. Une table d'hôte.

IV. CAUSERIE MORALE : **Selon ta bourse gouverne ta bouche** (tab. noir).

V. EXERCICES D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE.

Au tableau noir :

Le pois — les pois

La noix — les noix

Le riz — les riz

Faire trouver la règle suivante :

Les noms terminés au singulier par **s, x, z**, ne changent pas au pluriel.

1. Dictées : les textes 1, 2 et 3.

2. Cherchez 10 noms terminés par **s, x** ou **z** au singulier (avec l'aide du vocabulaire).

3. Copiez et apprenez les mots suivants :

Le **châssis**, le **galetas**, le **matelas**, le **bois**, le **fil**, le **bas**, le **met**, le **jus**, le **cassis**, le **pois**, le **salsifis**, le **radis**, le **repas**; — la **noix**, la **croix**, la **voix**; — le **riz**, le **gaz**, le **nez**.

X

I. ENTRÉE EN MATIÈRE : **Madame Gervais est prévoyante.**

II. LECTURE. — VOCABULAIRE. — ANALYSE. — COMPTE RENDU.

Au tableau noir :

1) Les fruits sont rares en hiver, c'est pourquoi Mme Gervais achète, chaque année, dans le courant d'octobre, quelques mesures de pommes et de poires, de celles qui se conservent plusieurs mois sans se gâter.

2) Pour varier ses desserts d'hiver, cette bonne ménagère n'oublie pas non plus de faire, pendant la belle saison, des confitures de cerises, de fraises, d'abricots et de pommes, des gelées de coings et de groseilles, des sirops de framboise et de cassis.

3) Les confitures sont utiles dans un ménage. Les enfants s'en régalaient toute l'année. Petit Pierre les trouve meilleures que le beurre.

REMARQUE ORTHOGRAPHIQUE : **m** devant **m**, **b**, **p**.

Au tableau noir, les mots difficiles :

1) Chaque **année**, le **courant** d'octobre, quelques mesures, des **pommes**; — acheter, elle achète, se conserver, se gâter; — **celles**, **plusieurs**, **sans**.

2) Les **desserts**, les **cerises**, les **fraises**, les **abricots**, les **coings**, les **groseilles**, les **framboises**, les **cassis**, les **sirops**; — varier.

3) Le **beurre**; — se régaler; — meilleur.

III. ELOCUTION : 1). Pourquoi les fruits sont-ils rares en hiver? Pourquoi sont-ils chers? Que fait Mme Gervais pour avoir des fruits tout l'hiver?

2) Que fait-elle encore pour varier ses desserts d'hiver? Qu'est-ce que des confitures?

IV. CAUSERIE MORALE SUR LA PRÉVOYANCE. — Il faut que l'enfant sème pour que le **vieillard** puisse récolter.

V. EXERCICES D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE.

Au tableau noir :

L'**emmanchure**.

La **framboise**.

La **compote**.

Faire trouver la règle suivante :

Devant **m**, **p**, **b**, la lettre **n** se change en **m**.

1. DICTÉES : les textes 1, 2 et 3.

2. Copiez et apprenez les mots suivants :

L'**ex**emple, le **nom**bre, la **cham**bre, la **comp**ote, l'**em**manchure, le **compa**-gnon, la **tim**bale, le **tim**bre, l'**omb**relle, le **comb**ustible, le **tem**ps, la **lam**pe.

EXCEPTIONS : le **bon**bon, la **bon**bonne, la **bon**bonnière, l'**embon**point.

3. Exercice sur les contraires.

Buvable, mangeable, pur, parfait, prudent, patient, pardonnable, poli, prévoyant.

Un liquide qui n'est pas bon à boire est..... Un fruit qui n'est pas bon à manger est..... Un vin qui n'est pas pur est..... Un ouvrage qui n'est pas achevé ou qui a des défauts est..... Un homme qui manque de prudence est..... Un garçon qui manque de patience est..... Une faute qui ne mérite pas le pardon est..... Un écolier qui manque de politesse est..... Un père qui manque de prévoyance est.....

(A suivre.)

A. REGAMEY.

LEÇON DE CHOSES

Vocabulaire expliqué. (Voir *Educateur* 1911, page 473).

Le calcaire.

Gneiss. Roche composée de quartz, de mica et de feldspath. — *Silice* (silex) sf. Le cristal de roche ou *quartz*, nommé encore acide silicique. Sous des formes moins rares et moins pures, l'acide silicique s'appelle *pierre meulière*, *silex*, *grès*, *sable*. — *Foraminifères* (l. *foraminis* (génitif) trou + *ferre*, porter). Classe de protozoaires ou d'animaux primitifs très inférieurs, vivant dans la mer ou dans l'eau douce, et dont un très grand nombre d'espèces sont microscopiques. On peut employer le singulier pour désigner un seul animal de cette classe : Un foraminifère. Un animal de cette nature n'a ni nerfs, ni muscles, ni estomac, ni vaisseaux, et cependant il possède la faculté de sentir, de digérer, de sécréter très souvent une coquille calcaire d'une forme admirable qui l'enveloppe et le protège. La substance dont il est composé offre de nombreux prolongements filiformes nommés *pseudopodes* ou faux-pieds et qui servent à l'animal d'organes de locomotion. Lorsque celui-ci a une coquille, *cette coquille est percée de trous pour le passage des pseudopodes*. De là le nom de *foraminifères* donné à la classe. Certains foraminifères dits *arénacés* ne sécrètent point de coquille calcaire ; mais ils s'en forment une d'emprunt en s'agrégeant les grains de sable au milieu desquels ils vivent. Lorsque les foraminifères viennent à mourir, leurs coquilles tombent au fond de la mer et, à la longue, elles donnent lieu à la formation de roches calcaires compactes. Le calcaire des terrains carbonifères est souvent formé à peu près exclusivement par les coquilles d'un foraminifère fossile, la *fusuline*. C'est surtout dans les terrains tertiaires que les restes de ces animaux se rencontrent en quantités prodigieuses. Un de leurs genres, celui des *nummulites*, a fourni la pierre dont est bâtie la plus grande pyramide d'Egypte, ainsi que le calcaire grossier du bassin de Paris. On estime qu'un mètre cube de ce calcaire contient environ *trois milliards* de foraminifères. On peut dire que Paris est presque bâtie avec des foraminifères, ainsi que les villes et les villages de quelques-uns des départements qui l'avoisinent. Pendant les époques géologiques les plus anciennes, les espèces de foraminifères étaient, paraît-il, beaucoup moins nombreuses qu'elles ne le sont actuellement. Elles se sont multipliées pendant la suite des temps géologiques, et aujourd'hui elles le sont à un tel degré qu'elles modifient d'une manière très sensible le relief du fond de la mer. A diverses époques, elles ont comblé des parties de l'Océan. — *Friable* (l. *friare*, briser). Qui peut être réduit en poudre par le moindre choc : Une pierre calcinée devient friable. Dér. Friabilité.

Incrustant (l. *incrustare*, couvrir d'une croûte), adj. Qui couvre un corps d'une croûte : *Fontaine incrustante*, celle qui dépose une couche de carbonate de chaux sur les objets qu'on y plonge.

COMPLÉMENT : (Voir D. et B. « La pierre et l'argile », p. 72). — *Le calcaire* (l. *calx*, chaux). Toute masse minérale ou roche essentiellement composée de carbonate de chaux et qui, fortement chauffée, perd son acide carbonique et donne la *chaux*. Le calcaire entre en quantité considérable dans la formation de la croûte terrestre. Les principales variétés de calcaire sont : le marbre, le calcaire coquillier, le liais, le calcaire oolithique, la pierre du Jura, la pierre lithographique, la craie, le calcaire grossier parisien. Les coquilles des œufs, celles des colimacons, des huîtres, des moules, sont du calcaire à peu près pur. A. MERMINOD.

RÉDACTION

Degrés intermédiaire et supérieur.

Les semailles.

PLAN. — 1. Ce que c'est. — 3. Temps où on les fait. — 3. Transport des engrais ; labour. — 4. Semailles. — 5. Conclusion.

Les semailles sont les travaux par lesquels l'agriculteur confie le grain à la terre. Elles se font dans nos contrées au mois de mars pour l'avoine, et en septembre et octobre pour le blé ; celles-ci sont les plus importantes.

L'agriculteur conduit sur ses champs les engrais de la ferme, puis il laboure. Ce travail est très important et le bon cultivateur y met tous ses soins. Les bœufs ou les chevaux tirent péniblement la charrue qui creuse, droit et profond, le sillon où germera le grain.

Pendant que les vaillants animaux se reposent, le paysan répand le grain sur le sol. Il herse ensuite son champ dans le but de recouvrir la semence d'une couche de terre fine sous laquelle elle prendra bientôt racine.

Le semeur jette confiant le grain dans les sillons, car il sait que Dieu le fera germer et produire de belles moissons.

Comme l'agriculteur, l'enfant doit travailler ; il doit pénétrer son esprit et son cœur de bonne semence ; il faut semer pour moissonner.

APPLICATIONS.

ÉCRITURE : 1. Il faut semer pour moissonner. — 2. On récolte ce qu'on a semé.

RÉCITATION : 1. Doucement, par P. Déroulède ; *Educateur* 1900, page 286. — 2. Le semeur, par V. Hugo, *Educateur* 1900, page 679. — 3. Le petit laboureur, par J. Aicard, *Educateur* 1902, page 591. — 4. Chantons la terre, par L.-S. Pidoux, *Educateur* 1908, page 659. Ed. CLERC.

Les solfatares en Sicile.

Pour visiter les mines de soufre, il faut entrer dans la montagne. C'est devant nous un vrai pays de désolation, une terre misérable, qui semble maudite, condamnée par la nature. Les vallons s'ouvrent, gris, jaunes, pierreux, sinistres, portant la marque de la réprobation divine, avec un superbe caractère de solitude et de pauvreté.

On aperçoit enfin, de place-en place, quelques vilains bâtiments, très bas. Ce sont les mines. On en compte, paraît-il, plus de mille dans ce bout de pays.

En pénétrant dans l'enceinte de l'une d'elles, on remarque d'abord un monticule singulier, grisâtre et fumant. C'est une vraie source de soufre, due au travail humain.

Voici comment on l'obtient. Le soufre, tiré des mines est noirâtre, mélangé de terre et de calcaire. Il forme une sorte de pierre dure et cassante. Aussitôt apporté des galeries, on en construit une haute butte, puis on met le feu dans le milieu. Alors, un incendie lent, continu, profond, ronge, pendant des semaines entières, le centre de la montagne factice et dégage le soufre pur, qui entre en fusion et coule ensuite, comme de l'eau, au moyen d'un petit canal. On traite de nouveau le produit ainsi obtenu en des cuves où il bout et achève de se nettoyer. La mine où a lieu l'extraction ressemble à toutes les mines. On descend par un escalier étroit, aux marches énormes et inégales, en des puits creusés en plein soufre. Les étages superposés communiquent par de larges trous qui donnent de l'air aux plus profonds. On étouffe, cependant, au bas de la descente ; on étouffe et on suffoque, asphyxié par les émanations sulfureuses et par l'horrible chaleur d'étuve qui fait battre le cœur et couvre la peau de sueur.

(*La Vie Errante.*)

GUY DE MAUPASSANT.

IDÉES PRINCIPALES. — 1. Au pays du soufre. 2. L'entrée des mines. 3. Préparation du soufre. 4. Description d'une solfatare.

VOCABULAIRE. — Le soufre, la désolation, maudit, la réprobation, l'enceinte, le monticule, la butte, factice, la fusion, l'extraction, superposé, suffoquer, l'asphyxie, l'émanation, l'étuve, sulfureux.

SUJETS SEMBLABLES. — Une houillère. Les salines. (Pour l'étude de ces deux sujets, le plan que l'on fera trouver à l'élève sera semblable à celui que nous donnons ci-dessus.)

Paul CHAPUIS.

COMPTABILITÉ

Comptes courants à intérêts (suite).

Dans un *exercice scolaire* il vaut mieux séparer les difficultés et, en premier lieu, classer les capitaux, inscrire leurs échéances, puis s'occuper ensuite de la recherche des jours et du calcul des nombres.

Dans la pratique, on ne calcule jamais le nombre sur un capital de francs et centimes : on néglige les centimes en dessous de 50, et l'on ajoute 1 franc au capital, si la fraction est de 50 c. et plus ; de même on *néglige* toujours les restes de

la division $\frac{c \times n}{100}$ dans le calcul du nombre.

Exercice. En suivant ces indications, établir le compte ci-dessous :

Louis Baud a un C. Ct à la Banque de Lausanne, à Lausanne. Ce compte présentait, au 1^{er} janvier, un solde créancier de fr. 463.75. Dès lors, il a été fait les opérations suivantes :

Baud a versé 600 fr. le 14 janvier ; 800 fr. le 17 février ; 2000 fr. le 15 mars ;

700 fr. le 25 avril ; 587 fr. 45 le 17 mai ; le 4 juin, un effet sur Genève de 1500 fr., à 3 mois, valeur 5 jours après l'échéance.

Il a pris 450 fr. le 2 février ; 500 fr. le 10 mars ; 398 fr. 80 le 12 avril ; le 10 mai, la Banque a acheté pour son client une obligation 4 % du Crédit foncier vaudois de 1000 fr. à 98 fr. 25, avec intérêt dès le 31 décembre à ce jour et commission de 1/5 %. Le 20 juin, Baud a pris une traite sur Berne de 2500 fr. au 10 août, et le 22 juin, Bonnard a remis un chèque tiré par Baud sur la Banque de Lausanne de 1423 fr. 50, encaissé le dit jour.

Quelle est la situation au 30 juin ? Intérêts réciproques à 3 1/2 % ; commission 1/4 % sur le Crédit ; la Banque compte 50 centimes pour frais de correspondance.

DOIT **Monsieur Louis Baud, s/ c. ct à la Banque de Lausanne, à Lausanne,**

1911 février	2 s/ prélèvement	2 février	450.—	32	144
mars	10 s/ prélèvement	10 mars	500.—	70	350
avril	12 s/ prélèvement	12 avril	398.80	102	406
mai	10 n/ achat, 1 ob. 4 % C. F. V. de 1000 fr. à 98,25	10 mai	982.50		
»	10 intérêt dès le 31 décembre	10 mai	14.20	130	1298
	Commission 1/5 % s/ fr 996.70	10 mai	2.—		
juin	20 n/ tte s/ Berne	10 août	2500.—	220	5500
»	22 Chèque o/ Bonnard	22 juin	1423.50	172	2449
»	30 Balance provisoire des capitaux fr. 378.20			180	680
»	30 Commission 1/4 % s/ fr. 6187.45		15.45		
»	30 Frais et correspondance		— .50		
»	30 Solde créditeur à ce jour		398.05		
		Fr.	6685.—		10827

arrêté le 30 juin 1911. Intérêts réciproques 3 1/2 % Commis. 1/4 % s/C. AVOIR

1910 décembre	31 Solde à /n	31 décembre	463.75	Epoque	
1911 janvier	14 s/ versement	15 janvier	600.—	15	90
février	17 s/v.	18 février	800.—	48	384
mars	15 s/v.	16 mars	2000.—	76	1520
avril	25 s/v.	26 avril	700.—	116	812
mai	17 s/v.	18 mai	587.45	138	810
juin	4 s/ eff. s/ Genève à 3 mois	9 septemb.	1500.—	249	3775
	Balance des nombres et intérêt			33.80	3476
		Fr.	6685.—		10827
juin	30 Solde créditeur à/n		398.05		

Sauf E. ou O.

Banque de Lausanne.

Les valeurs ont été classées, les échéances indiquées (vis-à-vis du solde : 31 décembre ; solde au 1^{er} juillet, éch. 30 juin) ; on a fixé et inscrit l'époque, calculé le nombre de jours dès cette Epoque à chaque échéance, fait les nombres.

Ces nombres représentent une valeur *négative*, puisqu'ils constituent un escompte.

On fait la somme des capitaux et on en cherche la différence qu'on inscrit sous le nom de balance provisoire des capitaux, hors colonne, du côté le plus faible; vis-à-vis, on porte le nombre de jours dès l'Epoque à la clôture du compte et on fait le nombre correspondant. Ce nombre est une valeur *positive*, puisqu'il est un intérêt; il devrait être retranché des nombres négatifs du côté des plus forts capitaux; mais :

S signifiant Solde, *T* le plus fort total, *t* le plus faible, *a* une valeur quelconque,

$$S = (T-a) - t = T - (t + a)$$

il devient avantageux, par simplification de calcul, d'ajouter ce nombre du côté des plus faibles capitaux : en face de la balance provisoire.

Les nombres égaux se compensant, l'intérêt n'est cherché que sur la différence de leur somme. Cette différence donne en francs et centimes une valeur négative qu'il faudrait retrancher du côté où est la plus forte somme des nombres, mais qu'ensuite du raisonnement ci-dessus on *ajoute*, sous les capitaux, *du même côté que la balance des nombres*.

On recherche la commission qu'on porte au Débit, ainsi que les frais, puis on balance le compte, qu'on boucle et qu'on rouvre en indiquant le solde.

Résumé. Aucune difficulté au point de vue mnémotechnique : classement des capitaux ; compte des jours ; calcul des nombres ; balance provisoire des capitaux portée hors colonne et, comme toute balance, du côté le plus faible, jours et nombres ; balance des nombres ; recherche de l'intérêt ; commission et frais, au Débit ; recherche du solde définitif, inscrit comme balance, puis remis en évidence, après clôture, du côté d'où il provient.

A. GRANDCHAMP.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Mercredi

GÉOGRAPHIE : *Cantons de Lucerne et de Zoug* : interrogations.

HISTOIRE : *La Confédération des huit cantons*. En quelques mots, on rappellera le rôle de Brun dans la politique extérieure de la Confédération, la paix de Ratisbonne (1355) et la charte des prêtres (1370) ; on s'assurera si les élèves ont conservé le souvenir de la guerre des Gugler (1375) puis on arrivera à l'objet principal de la leçon qui est la *guerre de Sempach*. Suites et conséquences de cette guerre : bataille de Näfels, émancipation définitive de Glaris et Zoug, convenant de Sempach.

La Confédération des huit cantons n'était pas basée sur une Constitution unique ; la *charte des prêtres* et le *convenant de Sempach*, constituaient toute sa législation.

RÉDACTION : Les sujets suivants, donnés aux examens de recrues, peuvent être traités sous forme de lettres. (Pour les jeunes gens de nos cours, le style épistolaire est plus facile que celui de l'exposé didactique.)

a) *Avantages de la vie chempêtre.* Un ami vous a demandé pourquoi vous étiez resté à la campagne ; vous lui répondez. — Tous vos goûts vous portaient vers la vie champêtre qui fut celle de vos aïeux ; vous la considérez comme la plus normale et la plus saine. Comparez la vie du villageois avec celle du citadin. Grâce à l'exercice et au grand air, le corps se maintient plus vigoureux, le système nerveux s'affaiblit moins vite. Travail pénible en été, mais l'hiver laisse des loisirs pour la vie de famille. Moins de distractions, plus de sérénité ; moins de confort, peut-être, mais plus d'indépendance. Si le campagnard fait rarement une fortune rapide, il se sent à l'abri des variations de la bourse, de la concurrence et de la grève, etc.

b) *Avantages du travail dans les fabriques.* Un jeune homme, ouvrier dans une fabrique, explique les avantages de la division du travail au point de vue de la production. Locaux appropriés à leur destination, emploi de machines trop coûteuses pour l'industrie domestique. Inconvénients : l'ouvrier n'est plus qu'un mécanisme ; la vie de famille est presque illusoire si le mari et la femme doivent tous deux leur temps à la fabrique, comme c'est trop souvent le cas.

INSTRUCTION CIVIQUE : Prog. a. *Le Conseil fédéral.* Dernière élection ; durée du mandat. Attributions essentielles. Le Président de la Confédération. Prog. b. *L'Etat de Vaud.* Formé de 388 communes. Devise et drapeau. Souveraineté du peuple (votation du 10 déc.). Droit de citoyen actif. Assemblée de commune et assemblée de cercle.

ARITHMÉTIQUE. *Les mesures de poids.* Relations avec les mesures de capacité. Unité fondamentale (gramme) et unité pratique (kg.). Les sous-multiples du g. et du kg. ; le quintal et la tonne.

Problèmes avec conversions.

Samedi

ARITHMÉTIQUE. *La densité.* 1^{re} div. Calcul du poids d'après une densité donnée. Le poids et le volume étant connus, calculer la densité. Avec le poids et la densité, trouver le volume ou la contenance.

Avec la deuxième division, s'en tenir aux problèmes les plus simples.

HISTOIRE ET INSTRUCTION CIVIQUE : Compte rendu.

RÉDACTION : a) Lettre familière : *Comment j'ai passé les fêtes de l'An !* (Chaque élève traite librement ce sujet.)

b) Mise au net du travail de mercredi ; critique.

GÉOGRAPHIE. *Cantons de Glaris et de Zurich.* Trait commun : La Linth continuée par la Limmat. Reviser rapidement la partie physique (sommets, passages et cours d'eau. Localités signalées dans la carte muette ; voies ferrées. Population. Dans les deux cantons le protestantisme domine ; tous deux sont industriels.

LECTURE : Jeune citoyen, page 18, No 6 ; page 20, No 12.

ET. VISINAND.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Augmentations de traitements pour années de service

Les **augmentations de traitement** dues au personnel enseignant primaire et secondaire pour le deuxième semestre 1911 peuvent être encaissées dès ce jour aux Recettes de district. Celles du district de Lausanne seront payables dès le 5 janvier à la Banque cantonale vaudoise, sur présentation de la dernière attestation d'états de services délivrée par le Département.

La **contribution pour 1911** à la pension de retraite primaire sera perçue à cette occasion. Les membres du personnel enseignant primaire domiciliés dans le district de Lausanne et **qui n'ont pas encore droit à l'augmentation** verseront cette contribution en mains du Receveur.



Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les
membres de la S. P. V. l'es-
compte spécial de

10 %

sans aucune majoration, nos
prix modérés sont tous mar-
qués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



Complets



Jeune fille de 22 ans

désirant faire un séjour de repos de 8 à 10 mois en Suisse et compléter en même temps son instruction primaire négligée dans son enfance, désirerait pension chez une institutrice de la Suisse romande (petite ville ou campagne). Peu exigeante. Faire conditions modérées. Ecrire détails Mme FICAT, 6, rue Félix Ziem, Paris.

(Hc40415X).

SUPERBE PRIME

aux abonnés et lecteurs de l'EDUCATEUR

La Fuite de Charles-le-Téméraire

Planche de 70/100 cm. en 10 couleurs.

Admirable reproduction du tableau de **EUGENE BURNAND.**



Tirée sur les presses des ateliers Säuberlin & Pfeiffer, à Vevey, cette belle gravure a rencontré par son irréprochable exécution l'approbation entière des connaisseurs et du maître à qui nous devons cette toile rappelant avec une intense vérité une des vieilles gloires militaires de nos ancêtres.

Les abonnés et lecteurs de l'**Educateur** voudront tous la posséder puisque grâce à un arrangement spécial elle leur est offerte **au prix de faveur de 5 fr.** (8 fr. jusqu'ici en librairie), plus 30 centimes pour frais d'emballage soigné et de port.

Adresser les commandes le plus tôt possible à l'Administration de l'**Educateur**, Lausanne. Les envois seront faits contre remboursement,

**Guérison
radicale**
des **Rhumes** anciens et récents
toux, bronchites
par la
SOLUTION PAUTAUBERGE
Prévient la Tuberculose

Recommandée & prescrite par le corps médical.
Fr. 3.50 le flacon. ——— Toutes pharmacies.



Ue 10353

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIENIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPP successeur
GENÈVE

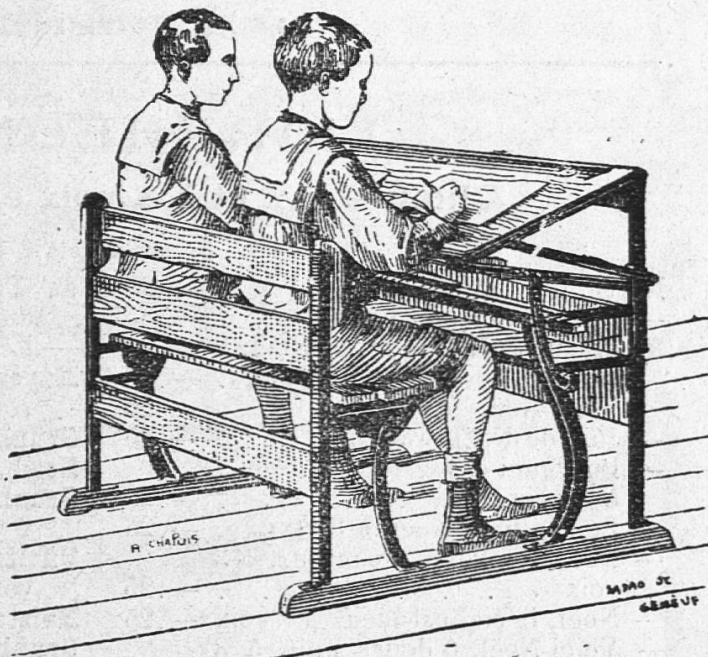
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

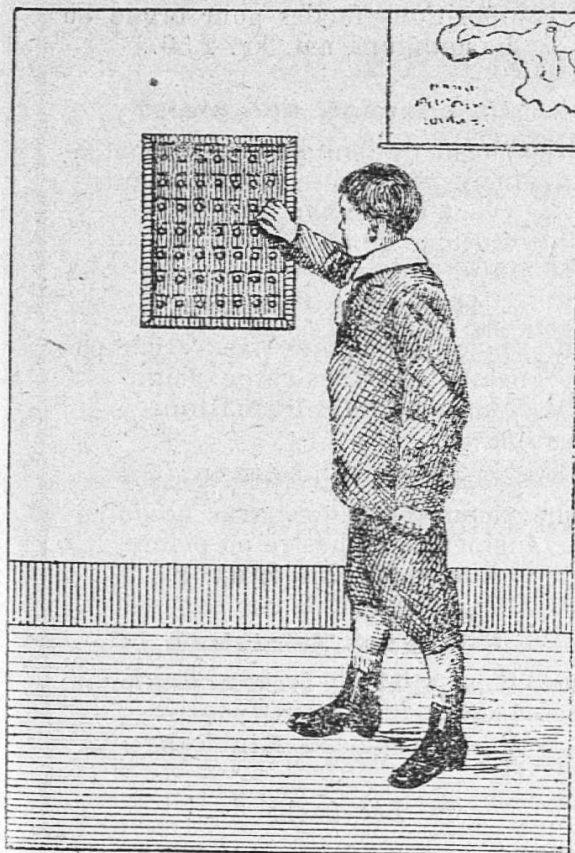
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« **FIX** » breveté.

Contenant 49 tire-lires métalliques
indépendantes.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble
en fer se fixant au mur, établi spécialement
pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et
complétant le matériel d'enseignement ; il se
ferme au moyen de deux clefs différentes dont
l'une est en mains du maître ou de la maî-
tresse et l'autre dans celles du directeur ou de
l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « **FIX** » est un excel-
lent moyen d'éducation ; l'élève peut faire son
épargne en tout temps et économiser ainsi les
plus petites sommes dont il dispose. Il suppri-
me les inconvénients et la perte de temps occa-
sionnés par la cotisation à époque fixe remise
de la main à la main.

Location à l'année. — Vente.

Prospectus à disposition.

Société pour l'encouragement à l'épargne.
S.A. Lausanne et maison J. Rappa, Genève.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Editions FÖETISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON (suite)

Chœurs à 2 et à 3 voix égales, a capella

Prix nets

North, Ch. Fête scolaire	— .25	de Faye-Jozin, F. La chanson	
— Chant de promotions	— .25	du vieux moulin, à 2 voix	— .50
Rousseau, J. Le Jour de Noël, à		— Le même, à 3 voix	— .50
3 voix	— .25	Mayor, Ch. Alouette légère, à 3	
— Voici Noël, à 3 voix	— .25	voix	— .25
— Joie de Noël, à 3 voix	— .25	Grunholzer, K. Noël, à 2 voix	— .25
— Pourquoi ces chants de Noël ?		North, C. Paix sur la terre, 2 voix	— .25
à 3 voix	— .25	Grunholzer, K. Gloire à Jésus, à	
— Le sapin de Noël, à 3 voix	— .25	2 voix	— .25
— Noël, te voilà de retour, à 3		Uffoltz, P. Cloches, sonnez, à 2	
voix	— .25	voix	— .25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix	— .25	Meister, C. O sainte nuit, 2 voix	— .25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3		Grunholzer, K. Lumière de Noël,	
voix	— .25	à 2 voix	— .25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix	— .25	Harnisch, A. Vœux de nouvelle	
— Chantons tous Noël, à 3 voix	— .25	année	— .25
Sachs, L. Le printemps vainqueur	— .25		

H. Giroud

Nouvelle collection de 25 chœurs
d'hommes. 1 volume relié, Fr. 2.50.

Hochstetter, J.

Stances à l'Helvétie, pour baryton
solo et chœur d'hommes, avec accom-
pagnement de piano. Partition et
parties, net, Fr. 2.— Le chœur seul,
25 cent.

Requiem pour Mignon

pour chœur, soli et orchestre ou piano.
(Numéro facile à intercaler dans un pro-
gramme de concert.)

Musique de R. Schumann.

Hymne suisse

pour chœur d'hommes ou chœur mixte,
avec orchestre ou piano.

Musique de J. Lauber.

24 chants populaires pour quatuor

à voix mixtes et accompagnement
de piano.

Musique de J. Lauber.

Léo Sachs

Le Printemps vainqueur, quatuor
vocal ou chœur mixte, avec piano.

S. Grandjean

20 compositions faciles pour orgue ou
harmonium, net. Fr. 2.50.

La chanson des mois

sol et chœur de femmes avec accompa-
gnement de piano et d'instruments
à cordes (ad lib.).

Musique de G. Pantillon.

Hymne à l'aurore

pour chœur d'hommes avec accompa-
gnement d'orchestre ou piano.

Musique de G. Pantillon.

Soleil du Léman

pour chœur d'hommes avec accompa-
gnement d'orchestre ou piano.

Musique de Ch. Mayor.

Chansons lointaines

pour chœur mixte et orchestre ou piano
Paroles de J. Olivier.

Musique de J. Bischoff.

Léo Sachs

Hymne, quatuor vocal ou chœur mixte,
avec piano.

~~~~~ Envois à l'examen ~~~~~

**DIEU**

**HUMANITE**

**PATRIE**

XLVIII<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 2



LAUSANNE — 13 janvier 1912.

# L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - REUNIS -)

**ORGANE**

DE LA

**Société Pédagogique de la Suisse romande**

**PARAISANT TOUS LES SAMEDIS**

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.**

**PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.**

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions instamment tous nos abonnés de bien vouloir verser d'ici au 15 février, le montant de leur abonnement pour 1912 au compte de chèques postaux N° 11 125. Chacun profitera, nous en sommes sûr, de ce mode de paiement facile, commode, économique et progressiste.

A partir du 15 février, nous nous couvrirons par remboursement postal.

Le Gérant: J. CORDEY

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

### Comité central.

#### Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.  
**Rosier**, W., cons. d'Etat, Petit-Saconnex.  
**Pesson**, Ch., inspecteur, Genève.  
 M<sup>es</sup> **Pesson**, Augusta, Genève.  
**Métral**, Marie, Genève.  
 MM. **Martin**, E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.  
**Charvoz**, A., instituteur, Chêne-Bourg.  
**Dubois**, A., » Genève.

#### Jura Bernois.

MM. **Gyiam**, inspecteur, Corgémont.  
**Duvoisin** directeur, Delémont.  
**Baumgartner**, inst., Bienne.  
**Marchand**, directeur, Porrentruy.  
**Moeckli**, instituteur, Neuveville.  
**Sautelin**, instituteur, Reconvilier.

#### Neuchâtel.

MM. **Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.

#### Neuchâtel.

MM. **Latour**, L., inspecteur, Corcelles.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.  
**Rusillon**, L., inst., Couvet.  
**Huguenin**, V., inst., Locle.  
**Steiner**, R., inst., Chaux-de-Fonds.

#### Vaud.

MM. **Magnenat**, J., instituteur, président de la Vaudoise, Renens.  
**Allaz**, E., inst., Assens.  
**Barraud**, W., inst., Vich.  
**Baudat**, J., inst., Corcelles s/Concise.  
**Cloux**, J., inst., Lausanne.  
**Dufey**, A., inst., Mex.  
**Gailloz**, H., inst., Yverdon.  
**Giddey**, L., inst., Montherod.  
**Lenoir**, H., inst., Vevey.  
**Magnin**, J., inst., Lausanne.  
**Pache**, A., inst., Moudon.  
**Panchaud**, A., inst., St-Sulpice.  
**Petermann**, J., inst., Lausanne.

### Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande

MM. **Decoppet**, C., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.  
**Briod**, Ernest, instituteur, Président, Lausanne.  
**Porchet**, Alexis, instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Savary**, Ernest, inspecteur, secrétaire Lausanne.  
**Cordey**, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.  
**Gux**, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

## MEUBLES

riches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. — Bureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

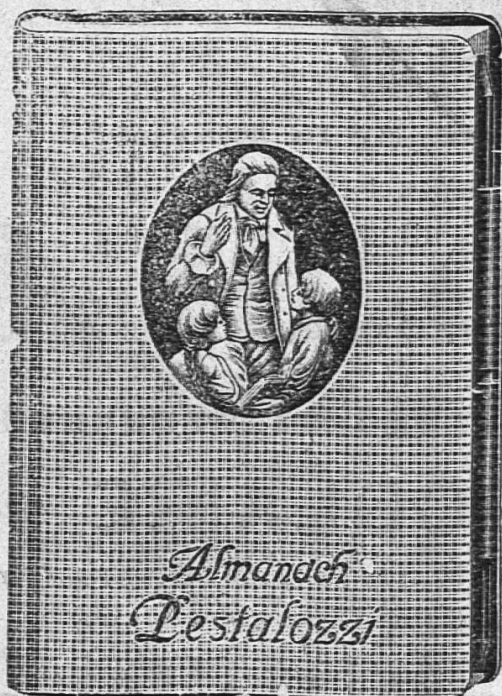
La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nouveaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme auparavant, des facilités de paiement moyennant garanties sérieuses. — **Discretion.**

## Jeune instituteur sérieux

ou aspirant-instituteur, ayant l'intention d'abandonner son état, trouverait bonne occasion de se faire une bonne position assurée comme correcteur d'imprimerie.

Envoyer offres avec certificats case postale 13225, BERNE.

# Librairie Payot & Co., Lausanne.



## UNE ENCYCLOPÉDIE DE POCHE POUR LA JEUNESSE

**ALMANACH PESTALOZZI pour 1912.** — Agenda de poche à l'usage de la jeunesse scolaire. Un volume petit in-16 de 300 pages, contenant *plusieurs centaines* d'illustrations en noir et en couleurs, Relié, toile souple. 1 fr. 60

*« Je comprends le succès que ce petit livre rencontre auprès du public suisse et souhaite que chaque année il s'affirme davantage. »*

A. LACHENAL,

*ancien conseiller fédéral.*

**Des écoliers et écolières nous écrivent :** L'*Almanach Pestalozzi* est pour moi le cadeau de Noël que je préfère à tous ; c'est mon meilleur ami et conseiller ; il est tout simplement superbe.

## CONCOURS

La société des Colonies de Vacances de Neuchâtel met au concours la place de Directeur de l'établissement de Belle Vue s/Bevaix. A repourvoir dès le 15 avril 1912. Adresser les offres par lettre au Président de la Société Monsieur **C. Russ-Suchard à Serrières** en indiquant ses références.

H 2016 N

Clôture du Concours le 20 janvier 1912.

**FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS**

**L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ**

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL  
Téléphone Rue Colombière, NYON.

**COURONNES MORTUAIRES**

**Transports funèbres pour tous pays.** — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

*Funèbres Lausanne.*



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

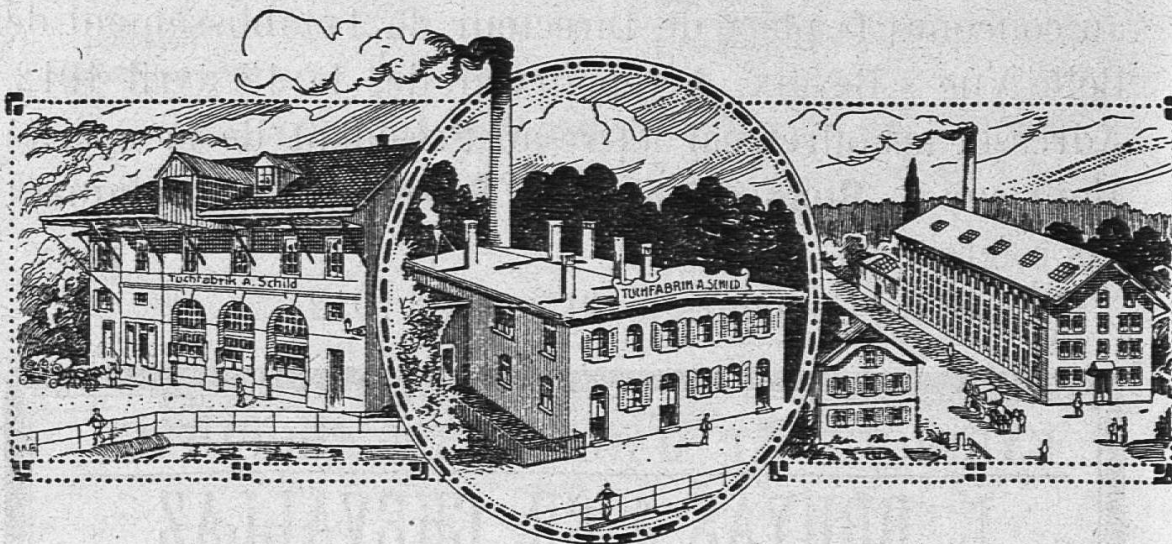
Préparation **approfondie** et rapide  
aux **BACCALAURÉATS** (scientifique et classique),  
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**  
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL**,

*300 élèves en 2<sup>3</sup>/<sub>4</sub> ans, 95 % de succès*

## EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

## La Fabrique de draps A. SCHILD BERNE



Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements. Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.